

Taux de taxation et tarification¹**Taux de taxes foncières générales****Taux par catégories d'immeubles**

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins et terrains vagues non desservis	0,6013
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,5522
Immeubles non résidentiels	3,0545
Terrains vagues	1,2026

Taxe pour travaux municipaux

Île-des-Sœurs	0,0094
Terre ferme	0,0133

Réserve financière de l'eau**Taxe spéciale relative à l'amélioration du service de l'eau**

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins et terrains vagues desservis	0,0867
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,0595
Immeubles non résidentiels ²	0,3034

Tarification de l'eau

Immeubles résidentiels	Tarif fixe de 45 \$ par logement.
Immeubles non résidentiels	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.

Réserve financière de la voirie**Taxe spéciale pour travaux de voirie**

Immeubles résidentiels	0,0033
Immeubles non résidentiels	0,0224

Taxes d'arrondissement

Taxe relative aux services (tous les immeubles)	0,0709
Taxe relative aux investissements (tous les immeubles)	0,0385

Tarification des matières résiduelles

Immeubles résidentiels	Tarif fixe de 96 \$ par logement.
Immeubles non résidentiels	Tarif fixe de 96 \$ par établissement commercial.

¹ À moins d'avis contraire, tous les taux fonciers sont exprimés en dollars par 100 \$ d'évaluation.

² En 2018, pour les grands consommateurs non résidentiels, s'ajoute un tarif de 0,57 \$ par mètre cube pour toute consommation au-delà de 100 000 mètres cubes.